

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-17-chem | Discipline \[?\] ouvrière. Item](#)[Simone Lazarus. Les origines des oeuvres sociales dans la région mulhousienne, 1938 | Mulhouse et la fondation de la société industrielle](#)

Simone Lazarus. Les origines des oeuvres sociales dans la région mulhousienne, 1938 | Mulhouse et la fondation de la société industrielle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0436

SourceBoite_011-17-chem | Discipline [?] ouvrière.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lazarus, Simone](#)

Références bibliographiques[Lazarus, Les Origines des oeuvres sociales dans la région mulhousienne](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Simon 2e 3e rue
Or. de oeuvre soc.
de la region mulhousienne
1938.

Mulhouse et la fondation de la Soc. ind.

- En 1877, il y avait 50.000 ouvriers environ travaillant dans l'Alsace avec beaucoup de colonies en 34. 100.000 (1/4 de la population) y travaillaient les menuisiers, serruriers, maçons, qui travaillaient individuellement (sans colonies).
- Autrefois Mulhouse, il y avait 3 classes distinctes :
 - la bourgeoisie
 - le manouvrier (exclu de la population du centre) mais ayant droit au domicile et au travail
 - les étrangers (catholiques) qui ne pouvaient séjourner que s'ils avaient un contrat de travail.

Après il ne restait que la bourgeoisie et les ouvriers ayant le droit au domicile. La bourgeoisie est devenue plus restreinte.

- Un des ^{articles de statut} ~~les~~ ^{statuts} de la Soc. industrielle (1826) :

"La Soc.  s'occupera de toute qui pourra conduire à améliorer et à consolider même la classe ouvrière par amour du travail, par l'économie et par l'éducation." (art 6)

- Déjà 1827, la loi relative à la chambre de commerce et à la demande de la suppression de l'impôt de la vente exclusive manufacturière. (A l'époque, la recette annuelle de 2 millions de francs de 120.000 fr. par an).

La demande est accueillie par le Ch. des Pairs, mais la loi n'est jamais promulguée. A la session suivante, la loi est adoptée. Le Roi a de 2 p. le minimum de l'impôt. Le montant de la recette devient immédiat.

- En 1839 la loi crée le ministère de l'agriculture, de la pêche et de la forêt. Le ministre de l'agriculture est nommé le 10 mai 1839.

Plusieurs ministères sont créés en 1840. Aucun d'eux n'est pas le même; mais le conseil d'Etat occasionnel précède le ministère.

Cependant aucun de ces ministères n'est jamais créé.

nr 1.13.